

République FrançaiseDépartement de la Charente

Séance du Jeudi 28 Novembre 2019

Délibération n°20191128_03

Nombre de conseillers

En exercice : 74

Présents : 55

Absents : 19

- dont suppléés : 0

- dont représentés : 9

Votants : 64

- dont « pour » : 64

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

Objet : Contrat régional Ruffécois/Mellois : validation des axes stratégiques et du projet de contrat

Le jeudi 28 novembre 2019, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Charente, convoqué le 22 novembre 2019, s'est réuni sous la présidence de Jean-Pierre de FALLOIS à la Salle des fêtes de LIGNÉ.

Présents : CAILLAUD Nadia – AYRAULT Jean-Paul - COMBAUD Alain - GIRAUD-BERNARD Éric – CHEMINADE Anne-Marie - ESTEBAN Philippe - SOULET Marilys - LIOT Gérard - RAVION Didier - GAROT Jean-Pierre - AGUESSEAU Norbert - MOREAU Bernadette - VERGEZ Brigitte - GUYON Jean-Guy – BOIREAUD Philippe - RENON Jean-Michel - KAUD Pascal - CECCHIN Catherine - CHEMINADE Didier - TEXIER Didier - CRINE Jean-Jacques – GAGNAIRE Marie-Claire - PLOQUIN Monique - VIAUD Annette - BRUN Jackie – BERTHAULT Patrick - de FALLOIS Jean-Pierre - CROIZARD Christian - THURU Marie-Danielle - BERNARDAUD Thierry - CORNU Jean-Pierre - RIVOLET Patricia - BERTRAND Didier - BROUTÉ Alain - LACOEUILLE Bernard - GIROUX-MALLOT Françoise - BONNET Franck - CHARRIAUD Sébastien - DANEDE Laurent - ROUHAUD Henri - LHERIDEAU Daniel - BOURIN Michel - SOURY Christine - DE LUSTRAC Jean-Marc - VINCENT Gérard - ROUMAGNE Magalie - PÉNAUD André – CAMY Bruno - POTEL Maryse – JABOIN-VIGREUX Véronique - LOTTE Michel - BUTON Sylviane – SEVRIT Raymond – GUITTON Claude - VIGIER Jean-Pierre.

Absents excusés :

PARTAUD Xavier (pouvoir à AYRAULT Jean-Paul)

DURAND Jean-Louis (pouvoir à GUYON Jean-Guy)

VIDAUD Pierre (pouvoir à THURU Marie-Danielle)

LEMAIRE Marie-Claude (pouvoir à CROIZARD Christian)

CHABAUTY James (pouvoir à BERNARDAUD Thierry)

BEAU Nathalie (pouvoir à BOIREAUD Philippe)

ROUSSEAU Christian (pouvoir à BONNET Franck)

PELLETIER Dominique (pouvoir à GIROUX-MALLOT Françoise)

COLIN Jean-Pierre (pouvoir à BERTRAND Didier)

Absents non excusés : BASSET Véronique - PRÉVAUTEL Caroline - BLANCHON Alain - FLAUD Yves - EDRICH Patrick - BOUCHAUD Gérard - BOURABIER Jacques - BRUSCHINI Eliane - GEOFFROY Françoise - STASIAK Jean-Louis.

Secrétaire de séance : DANEDE Laurent

Objet : Contrat régional Ruffécois/Mellois : validation des axes stratégiques et du projet de contrat

Vu la délibération en date du 17 avril 2017 du conseil régional Nouvelle-Aquitaine adoptant les orientations de sa politique contractuelle territoriale,

Vu le règlement régional d'intervention de la politique contractuelle approuvé par le conseil régional Nouvelle-Aquitaine le 26 mars 2018,

Vu le périmètre territorial retenu pour la contractualisation avec la Région Nouvelle-Aquitaine, qui regroupe le Ruffécois (dont CC Cœur de Charente et CC Val de Charente) et le Mellois,

Vu la délibération n°20190926_17 du conseil communautaire décidant de confier le pilotage du contrat régional Ruffécois/Mellois au PETR du Pays du Ruffécois,

Vu les travaux issus du comité de pilotage relatif au futur contrat régional de dynamisation et de cohésion Ruffécois/Mellois, et plus particulièrement lors du comité de pilotage en date du 06 novembre 2019,

M. le Président rappelle que la politique contractuelle de la Région vise à :

- a) Soutenir et développer les atouts de tous les territoires,
- b) Exprimer la solidarité régionale au bénéfice des territoires les plus vulnérables,
- c) Élargir le champ des missions de l'aménagement du territoire.

Pour répondre à ces objectifs, la Région Nouvelle-Aquitaine déploie, pour les territoires en situation de vulnérabilité forte ou relative, des contrats de dynamisation et de cohésion.

Le Mellois-Ruffécois, dans son ensemble, est considéré comme un territoire à forte vulnérabilité car la Communauté de Communes Val de Charente est un territoire à forte vulnérabilité. Les projets structurants pourront ainsi être soutenus, dans le cadre du contrat, selon les modalités réservées à ce type de territoire.

Pour faire émerger et accompagner les projets de développement, la Région soutient l'ingénierie territoriale du chef de projet territorial à hauteur de 60 % de 0,5 ETP, avec un plafonnement de la subvention à 15 000 €.

A l'issue de la commission de synthèse du PETR du Pays du Ruffécois réunie le 18 septembre 2019, il a été proposé que le PETR réalise, à l'échelle du territoire Ruffécois/Mellois, l'élaboration du contrat, sa mise en œuvre, son suivi et son évaluation.

M. le Président rappelle les axes qui ont été retenus pour le contrat, dont la signature est envisagée, au plus tard, en janvier 2020.

Axe 1 - Devenir un espace de liens permettant de rapprocher les individus et rendre l'accès aux emplois et services

- 1.1 Conforter l'offre de services
- 1.2 Favoriser l'accessibilité aux emplois et services

Axe 2 - Agir sur les ressources existantes pour développer le Mellois-Ruffécois

- 2.1 Renforcer et renouveler le tissu économique local
- 2.2 Détecter et accompagner le développement de nouveaux gisements d'emploi
- 2.4 Développer le tourisme

Axe 3 - Accompagner les évolutions du Mellois-Ruffécois

- 3.1 Anticiper les enjeux sociaux, environnementaux, économiques et de santé
- 3.3 Revitaliser les pôles et les centres-bourgs
- 3.3 Favoriser la production d'un mix énergétique

Après en avoir délibéré, l'assemblée plénière, à l'unanimité décide :

- **D'APPROUVER les axes et le plan d'actions du contrat régional Ruffécois Mellois ;**
- **D'AUTORISER le Président à signer le contrat précité et tout acte en découlant.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait conforme,

Le Président

Jean-Pierre de FALLOIS

